



Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 ☎ 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - www.ufapec.be - ✉ info@ufapec.be

Services AMO : quelle relation avec les familles et les écoles ?

Alice Pierard
Analyse UFAPEC Juillet 2013 N°20.13

Introduction

Parmi les partenaires de l'école, certains sont plus connus que d'autres, comme les centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS) et les écoles de devoirs, mais d'autres le sont moins et gagneraient à être mieux connus de tous.

Un de ces services, que nous souhaitons faire mieux connaître par cette analyse, est le service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO). Hors de l'école, mais pouvant collaborer avec les établissements scolaires, le service AMO n'est pas assez connu auprès des élèves et de leurs parents.

Quelles sont les missions de ce service ? Qui peut faire appel à une AMO ? Quelles activités sont proposées par les AMO aux jeunes ?

Quelle place occupent les AMO auprès des jeunes, aux côtés des écoles et de la famille ? Quelle relation peut s'établir entre les AMO et les écoles, les familles ?

Les services AMO

Ces services sont nés dans les années '70, dans le contexte de déjudiciarisation de la protection de la jeunesse et de remise en question du placement institutionnel.

Le cadre légal des services AMO est donné par le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse¹. Ce décret aborde la problématique de la jeunesse en donnant priorité à la prévention et à l'aide dans le milieu de vie du jeune.

« Le secteur de l'aide à la jeunesse a déterminé une politique de prévention dont l'objectif est double:

- *donner le droit à chacun de mener une existence digne, reconnaître ce droit à l'autre, promouvoir des conditions permettant de ne pas avoir recours à la violence;*
- *veiller à ce que les réactions des personnes à l'accumulation de micro-violences ne les amènent pas à des actes répréhensibles contre les autres ou contre eux-mêmes.*

Pour les AMO, tout comme pour les services de promotion de la santé, il s'agit de travailler sur les causes et le contexte des difficultés rencontrées par les jeunes et leur famille plutôt que de se concentrer sur leurs manifestations. Les projets que mènent les AMO s'inscrivent donc dans une logique de travail préventif et non curatif.² »

Aujourd'hui, on dénombre 81 AMO en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces services apportent aux jeunes et à leurs familles une aide préventive, **à leur demande**.

« Les services d'Aide en milieu ouvert (AMO) sont des acteurs de terrain. Leur position, au plus proche des jeunes et de leurs familles, en fait de fins observateurs de la réalité sociale. L'accompagnement – à visée préventive - qu'ils proposent aux jeunes est toujours volontaire. Cette absence de contrainte permet de tisser des liens de confiance et de développer une compréhension très précise du vécu des jeunes et des difficultés qu'ils traversent.³ »

¹ Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/20284_004.pdf

² FEULIEN Carole, « Au cœur du travail des services d'aide en milieu ouvert », *Education santé* n°246, juin 2009, <http://www.educationsante.be/es/article.php?id=1128>

³ GARELLY Aude et VALLET Cédric, *AMO marques, prêts, innovez !* Brochure réalisée suite au colloque du 27 mars 2012, p 8.

Rôle et missions des AMO

Les services AMO ont pour mission de proposer aux jeunes une aide préventive dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Leur action est inscrite dans le quartier, les lieux de vie du jeune. Ils s'adressent à tout jeune de moins de 20 ans qui a besoin d'aide, de conseils ou d'écoute ou encore qui éprouve des difficultés ainsi qu'à leur famille. Le jeune comme un de ses proches peut faire appel à l'AMO **sur base volontaire**.

« L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie (famille, école,...). L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social (notamment à l'école, dans la famille, les quartiers,...).⁴ »

L'AMO est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les jeunes et leurs proches. S'inscrivant harmonieusement dans l'environnement des jeunes, l'équipe de l'AMO travaille dans un esprit de partenariat et de collaboration en visant l'épanouissement des jeunes dans la vie de tous les jours. L'objectif est de permettre aux jeunes de s'inscrire dans la vie sociale et de devenir des adultes responsables et autonomes.

Comme l'évoque Carlos, de l'AMO à Saint-Gilles, institutionnellement les services AMO ne sont toutefois soumis à aucune structure « supérieure ». *« Nous n'avons aucun rapport avec d'autres institutions. Nous collaborons avec le SAJ, des écoles ou d'autres organismes encore, mais on n'a aucune contrainte »* Ce sont des services non mandatés, *« ce qui garantit la liberté et la confiance. Nous travaillons dans le respect du jeune, de sa famille.⁵ »*

Comme l'explique l'équipe de TCC Accueil, AMO⁶ à Anderlecht, il est important d'inscrire son action dans le milieu de vie du jeune. *« Dans le cadre d'un travail avec le jeune, nous prenons en compte les limites des notions telles que l'information, la transparence, la recherche de l'accord des parents tout au long de l'intervention individuelle. Ces étapes doivent être bien entendu suivies mais visent surtout à permettre d'engager une collaboration active avec le jeune, les parents et/ou l'école. Il est nécessaire de partager un travail de réflexion autour des difficultés du jeune en vue d'élaborer des représentations communes de la situation qui permettent de construire avec la participation du parent, un cadre d'intervention global qui dépasse les interventions ponctuelles du suivi individuel. »*

Quelles activités ?

Les activités des services AMO sont pensées par les équipes selon la réalité du terrain à partir de trois axes d'action.

Le service d'aide en milieu ouvert a pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. L'aide préventive comporte nécessairement l'aide individuelle, l'action communautaire et éventuellement l'action collective. Ces trois dimensions, telles que définies aux chapitres III, IV et V du présent arrêté, sont intégrées et sous-tendues par un même objectif de prévention.⁷

⁴ « Plus d'information sur les AMO », Site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=329>

⁵ FANIEL Annick, *Le service d'aide en milieu ouvert (AMO) : un lieu de rencontres et d'apprentissage pour les jeunes de moins de 18 ans*, CERE (centre d'expertise et de ressources pour l'enfance), 2012, p 1.

⁶ Les activités et positions citées de cette AMO m'ont été présentées lors d'une rencontre avec Bruno Sedran, coordinateur, et Elise Robaux, assistante sociale, le 30 juillet 2013.

⁷ Arrêté du gouvernement de la communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert, <http://www.arianet.irisnet.be/legislat/arramo.htm>

❖ Aide individuelle

Elle est sociale et éducative et vise à favoriser l'épanouissement du jeune dans son environnement social et familial, de manière à prévenir toute rupture ou dégradation de situation avec cet environnement. Il s'agit d'un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique pour aider le jeune dans différents domaines (social, scolaire, familial, économique, etc.). En outre, le service accompagne le jeune dans la mise en œuvre de projets personnels. C'est aussi un travail de médiation entre le jeune et sa famille, ainsi qu'un travail de soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.⁸

Selon Khaled Boutaffala, directeur de AtMOSphères à Schaerbeek, « Cette forme d'aide est prioritaire, elle nous amène à collaborer avec les CPAS, les écoles et bien d'autres organismes en lien avec le problème du jeune. C'est un travail sur la cohésion sociale, sur la concertation locale.⁹ »

❖ Action communautaire

L'action communautaire vise à améliorer l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

Elle se fonde sur :

- l'analyse des demandes d'aide individuelle et collective ainsi que des diverses problématiques soulevées par celles-ci;
- l'analyse du contexte sociologique, des logiques d'action et des dynamiques de complémentarité des différents intervenants politiques, institutionnels, administratifs et associatifs du territoire géographique d'action couvert par le service;
- le constat des difficultés rencontrées généralement par les demandeurs dans l'accessibilité, l'utilisation et le fonctionnement des services sociaux, administratifs ou autres infrastructures existantes.

Le service relaie les demandes et l'expression des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives, et informe ou interpelle ces mêmes instances dans le cadre de son activité de prévention.¹⁰

❖ Action collective

L'action collective vise à induire, à élaborer et à apporter avec les jeunes et en interaction avec leur environnement social, des réponses collectives à des problématiques globales ou individuelles. Cette approche est centrée sur la pédagogie du projet, qui a pour objectif de restaurer ou développer une dynamique de solidarité sociale et de prise de responsabilité entre les jeunes et leur environnement. Dans le cadre de l'action collective, les activités ont un caractère transitoire. Elle est un support à l'action socio-éducative et vise à permettre aux jeunes de rejoindre les structures existantes, ou impulser la création de celles-ci.¹¹

Ces trois axes permettent la mise en œuvre de projets communs avec les familles, les écoles, d'autres services dans une dynamique de solidarité. Les projets¹² mis en place sont adaptés à la vie du quartier, aux opportunités socioculturelles, politiques, économiques de l'environnement du public où les AMO interviennent.

⁸ « Les services d'aide en milieu ouvert », <http://www.arianet.irisnet.be/legislat/amo.htm>

⁹ FANIEL Annick, op cit., p 2.

¹⁰ « Les services d'aide en milieu ouvert », <http://www.arianet.irisnet.be/legislat/amo.htm>

¹¹ Idem

¹² Pour des exemples concrets d'activités, voir la première annexe.

Liens avec l'école

Les services AMO proposent des activités au sein des milieux de vie des jeunes, des synergies peuvent donc se mettre en place entre AMO et établissements scolaires, dans l'intérêt des jeunes. Les projets menés en collaboration avec les écoles relèvent surtout des axes d'action communautaire et collective.

Pour mener à bien ses trois rôles d'instruction, d'éducation et de socialisation des élèves, l'école peut faire appel à des compétences extérieures comme celles des centres PMS, des services de promotion de la santé, des écoles de devoirs,... L'école a besoin d'appui, de l'aide de ces services dans « *sa mission de socialisation qui vise à faire de chaque jeune un individu social, sociable et citoyen*¹³ ». Vu la complémentarité de leurs missions respectives, il est intéressant d'unir les compétences des écoles et des services gravitant autour, comme les AMO, pour assurer ensemble un travail au bénéfice des jeunes et de leurs parents.

Lors d'une journée d'étude intitulée « AMO et école : dialoguer et tisser des liens... », Ginette Bernaerdt, responsable des équipes mobiles, insiste sur « *la possible intégration des différents objectifs du système éducatif. Elle précise que cela demande beaucoup de temps, et surtout une collaboration étroite entre les différents partenaires que doivent être le PO, la direction, l'équipe éducative, les élèves, les parents. Et les AMO ainsi que les autres partenaires de l'école (CPMS...) constituent des acteurs indispensables à la réussite d'une telle entreprise. (...) L'école ne peut pas tout faire. Elle a besoin d'appui, de compétences extérieures. Pour les AMO l'école est incontournable, c'est le lieu où les jeunes dont ils ont la charge passent le plus clair de leur temps.*¹⁴ »

L'élève vient avec son être tout entier à l'école et y passe une grande partie de sa journée. L'école est donc un lieu de vie important à investir car divers problèmes de société y surgissent (violence, toxicomanie, racisme,...). L'école est un lieu de prédilection pour toucher les jeunes ; étant obligatoire, c'est l'endroit où la possibilité existe de les rencontrer physiquement.

Le partenariat école-AMO est à penser selon le profil des élèves accueillis dans l'établissement scolaire mais aussi en respectant les missions, les différences et les spécificités de chacun, école et AMO.

« *Les acteurs du monde enseignant, les professionnels des CPMS sont donc invités à contacter l'AMO la plus proche, afin de connaître les actions collectives proposées, ou afin d'émettre des demandes plus spécifiques en fonction de leurs besoins.*¹⁵ » Parfois, la construction du projet est pensée en collaboration entre l'AMO et l'école. « *Certaines AMO développent des projets spécifiques dans le domaine de la collaboration avec les établissements scolaires. Généralement, ceux-ci visent à identifier avec l'école des éléments à intégrer dans son projet institutionnel pour instaurer de manière durable une réflexion et des actions qui visent le « bien-être » du jeune dans son environnement scolaire.*¹⁶ »

¹³ « Collaboration AMO/écoles », Site de l'AMO Mille Lieux de vie,

<http://www.amomillelieuxdevie.be/index.php/projets-a-missions/collaboration-amoecoles>

¹⁴ BODSON Xavier, « AMO-enseignement : quelles collaborations et à quelles conditions ? », *AlterEduc*, article publié le 26 avril 2005,

http://www.altereduc.be/index.php?page=archiveList&content=article&display=item&lg=1&art_id=10045&s_id=10

¹⁵ AMO & école, *partenaires pour les jeunes*. Brochure réalisée par le Ministère de la Communauté française, p

14.

¹⁶ Idem.

Exemples de projets en lien avec les écoles

L'AMO de Saint-Gilles confie « répondre à des demandes de diverses écoles, pour traiter entre autres « de soucis de violence, de racket ou de soucis en rapport avec l'approche de la sexualité ». Partant de ces demandes spécifiques, une réflexion plus large est menée. Chaque problématique particulière est le déclencheur d'un travail plus large de prévention qui sera mené par l'AMO.¹⁷ »

L'AMO Mille Lieux de Vie à Huy « propose des projets de prévention en milieu scolaire. Ces projets permettent aux acteurs du monde enseignant d'identifier, d'expérimenter des modes de fonctionnement, des outils, des ressources à exploiter de manière durable et de façon autonome.¹⁸ ». Ces projets mis en place avec la communauté scolaire ont pour but de prévenir ou d'enrayer des problématiques vécues au sein de l'école.¹⁹

Par exemple, l'AMO a mis en place en 2008 un cycle de soirées-débats rassemblant les acteurs de l'enseignement primaire autour du sujet : « Parents-écoles, des relations en mutation, à revisiter ? ». L'UFAPEC a collaboré à ce projet qui a permis l'échange et la réflexion entre parents, directions, enseignants, centre PMS sur la collaboration entre les parents et l'école au bénéfice de l'enfant. Suite à une première soirée, une plateforme de travail s'est mise en place à l'initiative de l'AMO Mille Lieux de Vie pour envisager des pistes d'action concrètes pour un partenariat école-familles efficace et satisfaisant pour tous. Ces pistes et la présentation de « l'esprit de la tortue²⁰ » ont été à la base de la discussion lors d'une deuxième soirée-débat d'où est ressortie l'importance d'une bonne communication entre acteurs.

Le projet « Délibère-toi ! »²¹ propose des activités citoyennes dans la province du Brabant Wallon aux jeunes de 14 à 20 ans durant les jours blancs, la période de délibération de juin. Dans ce cadre, l'AMO La Chaloupe, à Ottignies, rend accessible, entre autres, aux élèves du Lycée Martin V de Louvain-la-Neuve des stages citoyens. Les jeunes se rendent utiles en offrant leurs services au monde associatif de leur région. Les activités citoyennes proposées peuvent toucher les domaines de la culture, de l'enfance, du handicap, de l'environnement, des médias, de la santé...

A Gembloux, IMAGIN'AMO²² a pensé parmi ses projets le bien-être des jeunes à l'école et propose aux établissements scolaires des interventions sur les relations interpersonnelles, ainsi qu'un projet sur le passage du primaire au secondaire.

Pour TCC Accueil AMO, il est essentiel d'investir l'école, milieu de vie des jeunes, pour se faire connaître et créer le lien. L'AMO propose des animations en secondaire pour se présenter à partir de récits de jeunes et travailler un sujet. Le premier temps permet aux élèves de s'identifier aux jeunes qui font appel à l'AMO et de cerner le travail mené par l'équipe. Pour la deuxième partie, la thématique est choisie en collaboration avec l'école et suscite la réflexion des jeunes sur la violence, les réseaux sociaux, les drogues... Il s'agit de sujets de prévention, mais le but n'est pas de moraliser. Il s'agit plutôt de faire réfléchir les jeunes, récolter et confronter leurs avis, leur montrer qu'il y a des adultes avec qui en parler.

Des projets en collaboration avec les écoles peuvent aussi impliquer les parents. C'est le cas du projet « Soft qui peut ! »²³ de sensibilisation à la consommation d'alcool par les jeunes

¹⁷ FANIEL Annick, op cit., p 5.

¹⁸ « Collaboration AMO/écoles », op cit.

¹⁹ Vous trouverez l'explicitation d'un projet spécifique de cette AMO en annexe.

²⁰ Brochure conçue par l'AMO et proposant un exemple de processus réfléchi de consultation et de concertation relatif à la vie scolaire.

²¹ Source : <http://deliberetoi.be/index.php>

²² Source : <http://www.imaginamo.be/services.php>

dans la commune de Court-Saint-Etienne. Ce projet rassemble la commune, les écoles, les unités scouts, les parents et l'association de parent du Collège Saint-Etienne, la police et les centres PMS. Les partenaires sont répartis en quatre commissions et proposent des activités pour une communication positive et préventive en visant une consommation d'alcool responsable. Par exemple, la commission parents a lancé un cycle de trois conférences-débats sur le sujet. Du côté des écoles, le Collège Saint-Etienne a programmé diverses activités pour les élèves des différentes années scolaires : une fête sans alcool pour les 1^{ères}, des animations pour les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes}, une conférence pour les 5^{èmes} et 6^{èmes}. Les élèves ont même été impliqués en créant l'affiche et le logo du projet.

Liens avec la famille

La famille, tout comme le jeune, peut être à l'origine de la demande auprès de l'AMO. L'intervention de l'AMO se faisant sur base volontaire, ce sont eux, le jeune et sa famille, qui initient la relation qui s'établit avec le service. « *Etant donné que l'AMO n'a aucun pouvoir de contrainte, elle ne peut intervenir que si le jeune, sa famille sont demandeurs, acceptent l'aide proposée.*²⁴ »

L'aide individuelle s'adresse au jeune, mais aussi à sa famille selon la demande. Cette aide a pour but de favoriser l'épanouissement du jeune dans son environnement social et **familial**. Elle peut prendre la forme d'une médiation ou d'un soutien à l'exercice des responsabilités parentales.

Selon les mesures mises en place avec le jeune et sa famille, les relations entre l'AMO et les parents peuvent prendre plus ou moins d'ampleur. Celles-ci s'établiront dans la communication, le respect, la confiance et la recherche de répondre au mieux à la demande exprimée.

L'AMO peut aussi faciliter les relations entre l'école et la famille. Rosaria Dello Spedale et Sonia Renero de l'AMO Transit à Haine-Saint-Pierre insistent sur « *l'importance de l'alliance éducative entre les acteurs de l'école et les parents. En effet, nous pensons que l'enfant a besoin d'avoir en face de lui des adultes qui puissent interagir le plus harmonieusement possible. Il existerait un lien entre la qualité de la relation établie entre les adultes (acteurs de l'école) et le bien-être de l'enfant. Parents et enseignants agissant de concert offrent un cadre cohérent, ce qui est tout bénéfique pour l'enfant.*²⁵ » L'AMO peut jouer un rôle dans cette relation en proposant des ateliers de discussion pour les parents, en créant des partenariats et réseaux autour de l'école.

Exemples de projets en lien avec les familles

Le service AMO de Jodoigne a créé un projet concernant les relations au sein de la famille : « familles en mouvement... jeunes en changement ! ». L'objectif est d'« *opérer un changement sur le milieu de vie du jeune en sollicitant l'ensemble de la famille pour qu'un nouveau mode relationnel puisse se mettre en place, que chacun puisse trouver sa juste place au sein de la famille et que le jeune puisse (re)prendre sa vie en main et construire un projet d'avenir.*²⁶ ». Les moyens mis en place par l'équipe de l'AMO sont des stages familiaux (des week-ends et séjours) où toute la famille est présente, des activités ponctuelles pour maintenir le lien entre les familles et le service, des moments de travail de

²³ Source : http://www.cips-bw.be/@_@pdfGenerator/printExperience?experiencePk=78

²⁴ AMO & école, *partenaires pour les jeunes*, op cit, p13.

²⁵ DELLO SPEDALE Rosaria et RENERO Sonia, « Place aux parents », Site de l'AMO Transit, <http://amotransit.be/Place-aux-parents>

²⁶ Projet familles « familles en mouvement... jeunes en changement ! », Site du Service d'Aide aux Jeunes en Milieu Ouvert de Jodoigne, http://www.service-amo.be/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=56

suivi individuel. En parallèle, il y a aussi une redynamisation des liens famille-école-enfant qui est mise en place par une intervention en milieu scolaire.

IMAGIN'AMO²⁷ à Gembloux propose un soutien à la parentalité comme l'un de ses projets. L'aide individuelle apportée vise à aider le jeune et ses parents à surmonter ses difficultés. L'AMO propose un travail de médiation entre le jeune et sa famille tout comme un soutien aux parents dans l'exercice de leurs responsabilités.

TCC Accueil AMO a deux projets qui touchent les familles : le point info et le projet transition vers l'école. Le point info est ouvert à tous : parents, enseignants, jeunes, associations... selon les thématiques abordées. TCC Accueil propose une panoplie d'animations sur les inscriptions en première secondaire, les activités extrascolaires, les réseaux sociaux, la vie affective et sexuelle,... Ces moments d'informations permettent de faire du lien, de créer la rencontre avec les familles. Le projet transition vers l'école a été lancé en septembre 2012 face aux nombreuses questions et craintes de parents face à la scolarité de leurs enfants. L'AMO peut, par le biais de ce projet, informer les parents, apporter des réponses aux questions, diminuer les incompréhensions, réconcilier les parents avec l'institution scolaire et développer leur intérêt pour la scolarité de leurs enfants.

En ce sens, les préoccupations des AMO rejoignent celles de l'UFAPEC : améliorer le dialogue et le partenariat école-famille pour plus de réussite et de bien-être de l'élève.

Conclusion

Ayant leur action sur trois types d'intervention (aide individuelle, action communautaire et action collective), les AMO peuvent proposer diverses activités aux jeunes. Chacune organise ses activités selon les opportunités, les partenariats mis en place avec les écoles et services de sa région et les réalités du public rencontré. « *Les AMO innovent : elles aident à traverser les frontières, à passer des murs, à décentrer les limites du savoir en dehors de soi, et ce via la collégialité.*²⁸ ».

Il faut pouvoir prendre le jeune dans sa globalité. Comme le dit Bruno Sedran, « *dans une situation complexe, il faut mettre en place un complexe autour pour agir, travailler en partenariat avec les différents intervenants présents.* »

Comme Aude Garelly et Cédric Vallet, nous pensons donc que la transversalité est un enjeu majeur pour les services AMO. Les AMO cherchent à « *réussir à prendre en compte l'enfant ou le jeune dans sa globalité, c'est répondre à des besoins qui se situent souvent « à cheval » entre les frontières institutionnelles (...). Les AMO ont donc à tisser des liens, à mettre en réseau, à constituer de véritables collaborations avec d'autres secteurs.*²⁹ »

Les synergies et collaborations ont une place importante dans le travail des AMO. Pour les jeunes, « *L'école est le premier vecteur de reproduction sociale.*³⁰ ». L'école est donc le premier lieu que les AMO doivent investir en créant des projets communs dans l'intérêt des jeunes. Il est essentiel qu'écoles et AMO construisent une alliance éducative, une relation basée sur la confiance mutuelle et le respect des missions de chacun. Ceci selon les spécificités des établissements scolaires.

²⁷ Source : <http://www.imaginamo.be/services.php>

²⁸ « Aide en milieu ouvert : de l'innovation à l'interpellation. Enjeux, pratiques et pistes d'action en aide à la jeunesse. » Compte rendu du colloque du 27 mars 2012. <http://www.colloqueamo2012.be/compte-rendu-du-colloque/>

²⁹ GARELLY Aude et VALLET Cédric, op cit., p 42.

³⁰ « Aide en milieu ouvert : de l'innovation à l'interpellation. Enjeux, pratiques et pistes d'action en aide à la jeunesse. » op cit.

Le troisième pilier important dans le travail des AMO, avec le jeune et l'école, c'est la famille. Il est donc essentiel pour les AMO de proposer des projets travaillant les relations entre le jeune, sa famille et l'école, de créer du lien entre ces trois pivots, d'aider à maintenir les relations entre les deux milieux de vie les plus importants pour le jeune.

Dans cette triangulation des acteurs auprès du jeune (école, famille et AMO), quand il y en a une dans l'école impliquée dans le projet, il est important de collaborer avec l'association de parents comme on a pu le voir dans certains exemples de projets (le projet « Soft qui peut ! » à Court-Saint-Etienne et le cycle de de soirées-débats mené par l'AMO Mille Lieux de Vie à Huy).

L'UFAPEC soutient le travail de proximité mené par les AMO et prône la mise en place par ces services d'activités regroupant école et famille auprès du jeune, activant les ressources du jeune et de son milieu de vie.

Pour ce faire et susciter la participation aux activités proposées, il faut aussi mieux faire connaître les AMO auprès des écoles et des familles, donner une information sur les collaborations existantes comme nous l'avons fait par cette analyse.

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter

Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

Bibliographie

- « Aide en milieu ouvert : de l'innovation à l'interpellation. Enjeux, pratiques et pistes d'action en aide à la jeunesse. » Compte rendu du colloque du 27 mars 2012.
<http://www.colloqueamo2012.be/compte-rendu-du-colloque/>
- *AMO & école, partenaires pour les jeunes*. Brochure réalisée par le Ministère de la Communauté française, lien URL :
http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/professionnel/documents/publications/amo_et_ecole.pdf
- BODSON Xavier, « AMO-enseignement : quelles collaborations et à quelles conditions ? », *AlterEduc*, article publié le 26 avril 2005,
http://www.altereduc.be/index.php?page=archiveList&content=article&display=item&lg=1&art_id=10045&s_id=10
- « Collaboration AMO/écoles », Site de l'AMO Mille Lieux de vie,
<http://www.amomillelieuxdevie.be/index.php/projets-a-missions/collaboration-amoecoles>
- DELLO SPEDALE Rosaria et RENERO Sonia, « Place aux parents », Site de l'AMO Transit, <http://amotransit.be/Place-aux-parents>
- FANIEL Annick, *Le service d'aide en milieu ouvert (AMO) : un lieu de rencontres et d'apprentissage pour les jeunes de moins de 18 ans*, CERE (centre d'expertise et de ressources pour l'enfance), 2012,
http://brudoc.be/fr/opac_css/doc_num.php?explnum_id=186&PHPSESSID=d2fb5f825f3fadd5976b9b3582bd9597
- FEULIEN Carole, « Au cœur du travail des services d'aide en milieu ouvert », *Education santé* n°246, juin 2009,
<http://www.educationsante.be/es/article.php?id=1128>
- GARELLY Aude et VALLET Cédric, *AMO marques, prêts, innovez !* Brochure réalisée suite au colloque du 27 mars 2012, lien URL :
<http://www.cera.be/fr/Actus/ProjetsSocietaux/~media/CERA/Files/Nieuws/Maatschap%20pelijke%20projecten/2012/AMOMarquespretsinnovezashx.ashx>
- « Les services d'aide en milieu ouvert », <http://www.arianet.irisnet.be/legislat/amo.htm>
- « Plus d'information sur les AMO », Site de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=329>
- Projet familles « familles en mouvement... jeunes en changement ! », Site du Service d'Aide aux Jeunes en Milieu Ouvert de Jodoigne, http://www.service-amo.be/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=56

Cadre légal

- Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/20284_004.pdf
- Arrêté du gouvernement de la communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert, <http://www.arianet.irisnet.be/legislat/arramo.htm>

Annexes

Exemples d'activités³¹

L'exemple d'Alain. Alain a 14 ans. Il ne se sent pas très bien dans sa peau. Cela ne marche pas fort à l'école ; il a souvent des conflits avec ses professeurs, il est régulièrement convoqué chez le directeur. Le dialogue est difficile, il risque le renvoi. De plus, il est en pleine crise d'adolescence, il a parfois des difficultés dans ses relations avec sa famille. Il a parfois envie de tout envoyer promener. Lors d'une activité sportive organisée par une AMO dans son quartier, il a parlé de ses problèmes à l'éducateur. Après avoir discuté longuement de sa situation, il lui a proposé une démarche d'accompagnement auprès de son école et de sa famille, afin de l'aider à renouer le dialogue.

L'exemple de Pol et Virginie. Pol et Virginie vivent dans un quartier d'une petite ville. Il n'existe pas d'infrastructures sportives et culturelles pour les jeunes ni de maison de jeunes. Il n'y a pratiquement rien à faire, les jeunes se réunissent donc sur la place, ils perturbent le calme du quartier et cela ne plait pas à tout le monde. Les relations avec le voisinage s'enveniment. Pol et Virginie connaissent deux éducateurs d'une AMO. En discutant avec eux et quelques copains. Ils décident d'envisager un projet pour obtenir un local pour créer une maison de jeunes. Malheureusement, les démarches à accomplir sont nombreuses et compliquées. L'AMO peut les soutenir activement dans ce processus.

L'exemple d'un quartier. Dans un petit village, plusieurs jeunes ont envie de se rendre au concert 0110 ayant pour but de lutter contre l'intolérance et l'irrespect organisé à une vingtaine de kilomètres de là. Malheureusement, en transports en commun, ce n'est pas possible. Ils ne sont pas loin de renoncer à cette soirée lorsque l'un d'eux en parle à l'éducateur de l'AMO. Ce dernier pense que ce projet pourrait amener un peu d'esprit civique et amener les jeunes à réfléchir sur le sujet, il décide donc de s'investir. Les jeunes et l'AMO décident alors d'organiser diverses activités, d'interpeller la commune afin de récolter assez d'argent pour pouvoir louer un car qui emmènerait les jeunes de ce village et des villages voisins à cette activité. Au retour, la soirée pourrait se poursuivre par une discussion sur le thème de la soirée.

³¹ Source : « Les services d'aide en milieu ouvert (AMO) », site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=328>

Un projet sous la loupe : « Participe présent » par l'AMO Mille Lieux de Vie³²

Il arrive souvent que les jeunes pallient les difficultés de la vie et l'absence de satisfaction personnelle par des produits tels que la cigarette, l'alcool ou la drogue. L'utilisation de ces psychotropes a pour effet "de supprimer certaines expériences désagréables et d'amplifier celles qui sont agréables." Les élèves s'assujettissent alors à l'expérience que leur font vivre ces substances.

À l'heure actuelle, la consommation de cigarettes, de drogues et d'alcool progressent fortement parmi les jeunes adolescents.

L'asbl *Mille Lieux de Vie*, considérant l'école comme un milieu de vie du jeune, a décidé d'axer son action sur la prévention des assuétudes en milieu scolaire.

Le projet «Participe présent» a été initié en 1999 à l'Athénée royal Prince Baudouin de Marchin. Il s'est ensuite développé dans d'autres établissements primaires et secondaires de la région hutoise.

Sa particularité: plutôt que d'aborder le problème sous l'angle de la mise en garde ou du jugement moralisateur, l'association a décidé de privilégier, à partir d'une valise pédagogique fournie à chaque enseignant, une approche centrée sur les personnes, de façon à leur offrir un espace de dialogue. Ainsi, plutôt que de s'attarder sur les manifestations des assuétudes, c'est l'examen des causes et des contextes d'apparition qui est privilégié. L'objectif n'est donc pas de diaboliser ces comportements mais bien d'aider le jeune à poser des choix par lui-même, à identifier de quelles dépendances il veut se préserver afin de trouver un équilibre qui lui assure un certain bien-être.

Le programme comprend 3 axes de travail:

- un module de sensibilisation destiné aux professeurs désireux de mener des animations au sein de leurs classes. Les animations ont pour but de favoriser le dialogue entre les étudiants et leurs professeurs, amenés à débattre ensemble des facteurs à prendre en compte dans la prévention des assuétudes. Une mallette pédagogique contenant les outils nécessaires leur est fournie.
- une présence active au sein du Conseil de Participation pour donner un caractère institutionnel au projet et encourager sa pérennité. Trois rencontres sont envisagées: une en début d'année afin d'informer les membres de l'application du projet au sein de l'école; une en cours d'année pour les sensibiliser aux différents facteurs à prendre en considération dans la prévention des assuétudes; et une dernière en fin d'année pour faire le point sur le déroulement du projet et les perspectives envisageables.
- un accompagnement à la mise en place d'un groupe de réflexion et de travail sur la prévention des assuétudes, composé de représentants de la direction, du corps professoral, des éducateurs et du CPMS. Ce groupe de travail a en charge la coordination des actions entreprises au sein de l'école.

Parallèlement à cela, une rencontre avec les parents est organisée pour les informer du projet en cours dans l'école de leur enfant et les sensibiliser au rôle essentiel qu'ils occupent dans la prévention des assuétudes.

³² Source : FEULIEN Carole, « Au cœur du travail des services d'aide en milieu ouvert », *Education santé* n°246, juin 2009, <http://www.educationsante.be/es/article.php?id=1128>

Présentation des projets d'une AMO : TCC Accueil AMO³³

TCC Accueil AMO est située à Anderlecht et offre ses services aux jeunes de 0 à 18 ans et à leurs familles. Les pivots de l'intervention de l'équipe sont le jeune, sa famille et l'école. « *En effet, pas de jeunes sans adultes et pas de jeunesse sans institutions (famille, école,...). Il est donc logique que notre travail d'aide à la jeunesse prenne en compte la famille, notamment pour la raison de la dépendance de l'enfant à l'adulte mais aussi parce que c'est sur les parents que se repose l'enfant pour se construire et que ce dernier est sous leur responsabilité. Mais aussi l'école, au-delà du seul fait que c'est un lieu de vie des jeunes, car elle fournit une préparation aux rapports et aux rôles sociaux via l'éducation en vue d'une émancipation.* »

Les projets menés par l'AMO sont les suivants :

Le Travail de rue permet de renforcer la visibilité de l'AMO, de s'intégrer dans le quartier en y étant présent, de se faire repérer en laissant aux jeunes le choix d'aborder ou non les travailleurs de rue. Ce projet permet aussi de rencontrer d'autres acteurs du terrain.

Le projet Ecoles est pensé dans une logique de prévention et de présentation de l'AMO en s'intéressant aux perceptions des choses par les jeunes, en récoltant leurs points de vue. L'animation peut traiter de différents thèmes comme la violence ou les réseaux sociaux selon la demande. Le but est de se faire connaître par l'école et les jeunes, d'amener la réflexion des jeunes sur les thématiques abordées.

Le projet Transition vers l'école, pensé à partir de l'espace rencontre parents enfants, tente de répondre aux questions, aux craintes des parents face à la scolarité de leurs enfants. L'objectif est de favoriser l'articulation entre la famille et l'institution scolaire. Quand un point, une question revient de manière récurrente, l'AMO propose un point info à ce sujet.

Le Point info est un espace mobile d'information sur des sujets touchant les jeunes, les familles et l'école. Ouverts à tous, les moments organisés peuvent se passer dans les locaux de l'AMO ou ailleurs. Ces séances d'information peuvent prendre différentes formes, l'information donnée étant adaptée au public rencontré. Les sujets et thématiques sont décidés par l'équipe à partir de constats sur le terrain mais aussi de demandes de partenaires, de parents,... Cela peut traiter des inscriptions en première secondaire, des jobs étudiants, de l'utilisation des réseaux sociaux,...

La Cartographie a pour but de répertorier les différentes institutions présentes sur la commune avec lesquelles des collaborations peuvent être possibles, vers lesquelles l'AMO peut réorienter son public. Il s'agit de créer la rencontre entre services, de mieux connaître les structures pour orienter au mieux quand il y en a besoin.

L'AMO participe au **Contrat de quartier Scheut** comme soutien à la participation des jeunes dans le quartier, à l'implication de ceux-ci dans le développement du quartier. Dans cette optique, une maison de quartier a été ouverte.

Parmi les demandes individuelles faites auprès de l'AMO par les jeunes et leurs familles, une certaine partie concerne la vie familiale et la scolarité. Concernant les demandes, 8% concernent la vie familiale et 21% la scolarité. Et pour ce qui est des suivis, 23 % ont trait à la vie familiale et 30 % à la scolarité. Il est donc essentiel pour TCC Accueil d'investir l'école et le milieu familial.

³³ Plus d'information sur www.tccaccueil.be